

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés 1

- dont représentés 2

Votants : 24

- dont « pour »: 24

- dont « contre »: 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juillet 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/217

OBJET : CONVENTION CCVUSP/TDF STATION TDF LIEU DIT « LES ALLEMANDS » - AVENANT N°5.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du 23 février 1991 autorisant le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Ubaye à signer une convention avec la Société Radio Monte-Carlo ;

VU la dite convention mettant à disposition le relais des Allemands pour permettre l'installation des équipements nécessaires à la diffusion de ses émissions et de Lala Radio ;

VU l'avenant n° 1 autorisé par délibération du 1^{er} Octobre 2001, substituant TDF à RMC dans la convention ;

VU les avenants n°2,3 et 4 portant modifications des radios diffusées et donc révision des loyers à percevoir ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de modifier par avenant le bailleur de la Convention ;

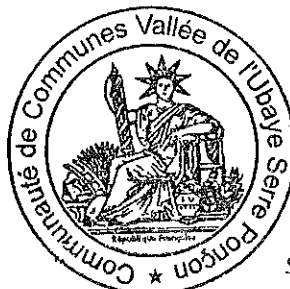
VU le projet d'avenant n°5 ;

Après délibéré,

- **ACCEPTER** les termes de cet avenant n°5 qui entre en vigueur au **1^{er} Janvier 2017**,
- **AUTORISER** la Présidente à procéder à la signature de cet avenant n°5,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY